



Je suis convoqué à une médiation pénale

Par **juste_moi**, le **05/03/2014** à **08:33**

Bonjour

Je viens ici vous posez ma question car je ne sais comment faire car je devrais passer en médiation pénale bientôt.

Je vivais avec ma copine, on a eu un différent de jalousie un matin, ca ne sait pas calmer, le soir elle m'a dit de partir de chez elle. je lui ai dit ok, en faisant mes affaires on arrêtait pas de nous flashé, elle m'a donné un coup de poing sur la tête, Je n'ai pas réagi la première fois mais en parlant avec, elle a renouvelé son coup.

Donc j'ai réagi sur le coup en la giflant une fois, et elle m'a attaqué devant ses enfants (3 ans).

Je l'ai repoussé sans lui faire de mal, elle a renouvelé le coup en me mordant au bras, (grosse morsure visible), ça m'a énervé je l'ai encore mis des claques. elle a voulu prendre mes affaires et les jetés dehors, chose que j'ai refusé, parce que j'avais pas mal d'affaire chez elle. Je lui ai dis que je plier les habits et je partais, j'allais pas entassé tous les affaires devant chez elle comme n'importe quoi, du coup elle a pris son téléphone pour appeler la police. le souci est que le temps qu'il arrive j'aurai déjà fini de faire mes affaires donc je lui ai pris son téléphone pour qu'elle attende que je mette les habits et affaires dans les sacs.

Et du coup elle m'a ré attaqué (je rappelle que c'est une fille avec une bonne corpulence, je suis beaucoup plus fort qu'elle mais elle peut faire mal). Donc j'ai essayé de la calmer du mieux que je pouvais. A un moment donné fatigué, elle s'est arrête et allumer une clope, en me parlant et passant a coté de moi elle a essayé une première fois d'éteindre sa clope sur mon visage, de colère je l'ai giflé, elle a reculé et a donné l'air calme pour revenir remettre sa clope une seconde fois sur mon visage.

je l'ai giflé une seconde fois, dans mes colère j'essaye toujours de pas déborder mais elle arrive toujours a me mettre des traces sur mon corps.

Elle a pris après mon ordinateur portable et le projet sur le sol, le temps que j'aïlle récupéré l'ordi cassé elle en a pris un second de moi qui appartient à mon boulot pour faire pareil. Ça m'a énerve et la je lui ai encore mis des claques (giflées). même un coup de pied sur les fesses pour pas la blesser.

Après ces événements le même soir je l'ai ramené moi même chez sa copine, avec ses enfants ou elle a dormi.

deux jour plus tard elle a porté plainte contre moi, et me l'a dis par SMS. Le même jour qu'elle

avait porté plainte on avait dormi ensemble, et je lui avait demandé de retirer la plainte. Je lui ai demandé de la retirer parce que je n'ai jamais eu de souci avec la justice. Et je ne voulais pas que ca soit la première, je travaille dans l'informatique je n'ai pas d'enfant et elle ne travaille pas et a deux enfants.

Elle m'a promis d'enlever sa plainte donc on continuait a vivre ensemble, elle a même dormi chez moi. et un bon matin j'ai un appel du commissariat pour répondre a une convocation pour voir ma version des faits.

Après avoir expliqué ce qui s'était passé, l'inspecteur l'a encore convoqué parce que sa déclaration était en ce moment un peu flou. l'inspecteur l'a auditionné une seconde fois et de la j'ai été rappeler pour amener un certificat médical des cicatrices que j'avais.

Ça me fait mal d'en arriver la avec elle, mais s'obstine a vouloir aller en justice, alors que c'est qui m'attaqué toujours , c'est elle qui m'a blessé et c'est encore elle qui m'a cassé 2 deux ordinateurs.

Après ca nous avons parlé elle m'a dit qu'elle allait retiré sa plainte le jeudi 13 fev, elle ne l'a pas fait alors qu'on avait prévu d'aller sur bordeaux pour la st valentin. A part ces soucis c'est une personne dont je suis amoureux donc elle m'a dit le vendredi qu'elle avait pas eu le temps de le faire donc nous sommes montés sur bordeaux , faire la fête et lundi elle devait aller arrêter la procédure au commissariat.

elle ne l'a pas fait donc de la j'ai pris mes précautions en coupant les ponts par ce que l'affaire commençait à ressembler a autres choses.

Je rappelle que c'est une personne violente de nature, elle m'avait au paravent cassé un ordinateur aussi, une télé et un écran de mon téléphone Samsung S3 juste parce qu'elle était énerve.

La nous sommes convoqués pour une médiation pénale et je voulais savoir, est ce que je risque quelques choses au yeux de la justice?
est ce que je pourrai demander un dédommagement des matériels cassés?

Merci d'avance, vos réponse et conseil me seront utile car je n'ai jamais été en justice et j'ai pas la moindre idée de comment ça se passe.